



Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

COMMISSION NATIONALE D'ETABLISSEMENT
DES LISTES D'APTITUDE (CNELA)

SECRETARIAT PERMANENT *g*



FICHE D'INVENTAIRE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS DE LA
18^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CNELA (2026)
POUR LES CANDIDATURES LAFMC, LAFMR, LAFP ou LAFDR

Ce document PDF est à imprimer et renseigner

IDENTITE DU CANDIDAT

Prénom(s):	Nom:	
Numéro Matricule :	Grade actuel :	Grade sollicité :
Diplôme :	Spécialité:	
Discipline :		
Institution d'appartenance :		
Comité Technique Spécialisé :		

SOUS-DOSSIER ADMINISTRATIF RELIE DANS L'ORDRE SUIVANT :

Les cases qui ne concernent pas le candidat doivent avoir la mention N/A, c. à d. Non Applicable

N°	DESIGNATION	Case à cocher par le candidat	Case à cocher par l'IESR
1	Formulaire de demande d'inscription du candidat <i>Renseigné, daté et signé par le candidat</i>		
2	Fiche de renseignements du candidat <i>Renseignée, datée et signée par le candidat</i>		
3	Formulaire d'engagement du Code d'Ethique et de Déontologie de la CNELA <i>Renseigné, daté et signé par le candidat</i>		
4	Copie de la quittance de cinquante mille (50 000) FCFA, constituant les frais non remboursables de dépôt de dossier de candidature		
5	Extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif <i>La photocopie, même légalisée, n'est pas recevable</i>		
6	Une copie du certificat de nationalité malienne		
7	Une copie du casier judiciaire daté de trois mois tout au plus		
8	Photocopie dûment légalisée du diplôme de Baccalauréat ou titre équivalent. <i>NB : Pour le Baccalauréat ou titre équivalent obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS</i>		
	Photocopie dûment légalisée du diplôme de Master ou titre équivalent.		

9	NB : Pour le Master ou titre équivalent obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS		
10	Photocopie dûment légalisée du diplôme de Doctorat des Universités du Mali ou titre équivalent, CES/DES ou titre équivalent. NB : Pour le Doctorat (ou titre équivalent) ou le CES/DES (ou titre équivalent) obtenu à l'étranger, joindre une photocopie dûment légalisée de la Lettre d'équivalence de la DGESRS		
11	Photocopies dûment légalisées des Attestations/Certificats de Communication Scientifique (Colloque, Symposium, Journée Scientifique)		
12	Copie de l'Arrêté d'intégration à la Fonction Publique		
13	Acte de nomination au grade actuel		
14	Préciser l'Ancienneté du Candidat au grade actuel à la date du 30 avril 2026 , délai de clôture de dépôt des dossiers dans les structures d'appartenance : NB : L'ancienneté se mesure par l'intervalle entre la date d'effet de l'acte de nomination au grade actuel, et le délai de clôture du dépôt des dossiers de candidature.		
15	Attestation d'inscription sur la précédente liste d'aptitude. NB : l'Arrêté de transposition tient lieu d'attestation d'inscription sur la liste précédente uniquement pour les candidats LAFMC ou LAFMR ayant été transposés Maître-Assistant ou Chargé de Recherche suite à l'obtention du diplôme de Doctorat des universités du Mali ou équivalent.		
16	Attestation du responsable du candidat certifiant qu'il/elle évolue dans une zone où il n'y a pas de structures d'Enseignement Supérieur Pour les candidats LAFMR et LAFDR étant dans cette situation		

SOUS-DOSSIER TECHNIQUE RELIE DANS L'ORDRE SUIVANT

Les cases qui ne concernent pas le candidat doivent avoir la mention N/A, c. à d. Non Applicable

N°	DESIGNATION	Case à cocher par le candidat	Case à cocher par l'IESR
1	Curriculum vitae daté, signé du candidat et contresigné du Doyen, Vice Doyen, Directeur, Directeur adjoint ou équivalents		
2	Photocopies des articles publiés avec : la page de garde, la table des matières ou le sommaire, le comité de lecture ou le comité scientifique.		
3	Photocopies des communications matérialisées (supports physiques)		
4	Copie physique de la Thèse de Doctorat des Universités du Mali (ou titre équivalent), CES/DES (ou titre équivalent) Pour les candidats LAFMC et LAFMR		
5	Résumé de 10 pages en français de la Thèse de Doctorat des Universités du Mali (ou titre équivalent), CES/DES (ou titre équivalent) rédigée dans d'autres langues que le français. Pour les candidats LAFMC et LAFMR		
6	Rapport d'activités pédagogiques 1 ^{ère} partie (daté, signé du candidat et contresigné du responsable pédagogique)		
7	Rapport d'activités pédagogiques 2 ^{ème} partie. Rédigé uniquement par le Responsable pédagogique avec avis motivé, date, signature et cachet.		
8	Rapport d'activités de recherche 1 ^{ère} partie (daté, signé du candidat et contresigné du responsable de recherche) NB : Le Responsable de Recherche doit être de grade au moins égal à celui de la fonction postulée par le candidat. Il doit être de rang magistral : Maître de		

	Conférences, Maître de Recherche, Professeur, ou Directeur de Recherche .		
9	Rapport d'activités de recherche 2 ^{ème} partie. Rédigé uniquement par le Responsable de Recherche avec date, avis motivé, signature et/ou cachet. NB : Le Responsable de Recherche doit être de grade au moins égal à celui de la fonction postulée par le candidat. Il doit être de rang magistral : Maître de Conférences, Maître de Recherche, Professeur, ou Directeur de Recherche.		
10	Rapport d'activités institutionnelles 1 ^{ère} partie, en lieu et place de la 1 ^{ère} partie du rapport d'activités pédagogiques, pour les chercheurs ayant une attestation certifiant qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de structure d'Enseignement supérieur (daté, signé du candidat et contresigné du responsable institutionnel de ladite zone)		
11	Rapport d'activités institutionnelles 2 ^{ème} partie (en lieu et place de la 2 ^{ème} partie du rapport d'activités pédagogiques), pour les chercheurs ayant une attestation certifiant qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de structure d'Enseignement supérieur. Rédigé uniquement par le responsable institutionnel de ladite zone avec avis motivé, date, signature et cachet.		
12	Fiches techniques validées Pour les candidats LAFMR et LAFDR		
13	Attestations de co-encadrement, P.V. de soutenance, et les pages de garde des mémoires de master dirigés sous la supervision d'un Maître de Conférences, Maître de Recherche, Professeur ou d'un Directeur de Recherche. Pour les candidats LAFMC et LAFMR		
14	Attestations d'encadrement et/ou de co-encadrement, P.V. de soutenance, et les pages de garde de la/des thèse (s) de doctorat dirigée (s) seul ou codirigée (s). Pour les candidats LAFP et LAFDR.		
15	Clé USB contenant les sous-dossiers complets au format PDF		

NB1 : Les sous-dossiers sont à la fois physiques et électroniques (en format PDF sur clé USB). **Ils doivent être reliés dans l'ordre indiqué.**

NB2 : Après le délai de clôture de dépôt des dossiers dans les structures d'affiliation, aucune autre pièce ne sera reçue au Secrétariat permanent de la CNELA comme complément de dossier.

Lieu et date :

Le Candidat

Prénom (s), nom et signature

Pour l'Institution d'Appartenance

Prénom, nom, fonction administrative, Signature précédée de la mention « vérifiée et conforme », cachet.